

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à 19 heures 00 le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026,
Secrétaire de séance : Ingrid DIDIER,

Étaient présents 54 conseillers, 11 conseiller(s) ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents :

Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Maud SIMIAN, suppléante de Vincent CAUBET, Étienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Jean CANDELOT, suppléant de Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Marc OXIBAR, Frédéric PAULY, Catherine GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Élodie MAYSOUNAVE, suppléante de Florian MIROU, Denise ARRIGAS, suppléante d'Alain QUINTANA, Élisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs :

Thomas LAFFORE à Claude BERNIARD
Claude LACOUR à Marie-Annie FOURNIER
Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ
Stéphanie CAZABONNE à Étienne SERNA
Michel ADAM à Carole LADEUIX
Sonia CAMPAGNE à Anne SAOUTER
Jean CONTOU-CARRÈRE à Marie-Lyse BISTUÉ
Nadia DUPEROUSSE à Clément SERVAT
Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE
Élodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS
Nicolas MALEIG à Flora LAPERNE

Absents :

Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Guillaume POSE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Didier LOUSTAU, Bernard AURISSET, Geneviève CIMORRA, Iñaki ECHANIZ, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 260924_08_PER

CONTRAT SAISONNIERS POUR L'ESPACE SOMPORT

Lydie ALTHAPÉ expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles et notamment les articles L5211-10 et L2122-22 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Haut-Béarn tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n°64-2022-02-14-00001 en date du 14 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 8 novembre 2018, 7 juillet 2021, 3 novembre 2022 et 20 décembre 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de la CCHB qui y sont soumises ;

La Communauté de communes du Haut-Béarn assure la gestion de l'Espace Somport, situé au col du Somport, en vallée d'Aspe. Cet équipement est ouvert tous les jours de décembre à début avril, du vendredi au dimanche en mai, juin et septembre, quotidiennement en juillet et août, et fermé en avril, octobre et novembre.

En période hivernale, l'Espace Somport propose un domaine nordique comprenant 25 km de pistes de ski de fond tracées, un itinéraire raquettes, ainsi que plusieurs services et activités : location de matériel (skis, raquettes, luges), restauration et espace bien-être.

En l'absence de neige, l'offre est adaptée afin de valoriser le patrimoine naturel du site et de proposer des activités ludiques complémentaires à la restauration et à l'espace bien-être : balades familiales, sentier de découverte du patrimoine naturel avec belvédère, jeu des cabanes perchées, escape game, location de VTT pour enfants, etc.

Le fonctionnement de cet équipement nécessite la mobilisation de six agents permanents, dont la directrice, ainsi que de personnels saisonniers.

Ainsi, afin d'assurer l'exploitation de l'Espace Somport et le fonctionnement de l'ensemble de ses services durant la saison hivernale 2026-2027, il est proposé de créer treize emplois saisonniers.

Secteur accueil/billetterie :

- 1 Agent polyvalent Accueil/billetterie/espace bien être : 16h/semaine

Secteur location matériels :

- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine

Secteur restauration :

- 1 Service : 35h/semaine
- 1 Service, agent polyvalent, plonge : 32h/semaine
- 1 Service, plonge extra : 16h/semaine

Secteur technique :

- 1 Dameur : 35h/semaine
- 1 Dameur : 16h/semaine
- 1 Entretien pistes, contrôle forfaits : 32h/semaine

Entretien

- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 32/semaine
- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 16h/semaine

Date d'application : du 1^{er} décembre 2026 au 15 avril 2027 (sachant qu'il s'agit de dates prévisionnelles, car cela sera décidé en fonction de la date de début et de fin d'enneigement).

Les crédits correspondants seront portés sur les budgets primitifs 2026 et 2027 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire par,
64 voix pour
1 abstention
Bruno GUITTON

- **ACCEPTE** les créations des 13 emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour jeudi 24 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé ID

Signé MO

Ingrid DIDIER

Marc OXIBAR